

## Compte-rendu du conseil du 24 octobre 2022

- Projet d'aménagement de la cour d'école : nous avons un devis avec sable compactable pour 17054,40€ TTC. Nous attendons 3 devis supplémentaires. Nous envisageons également d'y inclure une aire jeu, quelques arbres ou arbustes. Il faudra aussi prévoir des barrières de sécurité sur les murs de part et d'autre de l'escalier.
  
- Vente de lots au lotissement des Plantes du Bourg : le lot n°3 est en cours de vente, et le Conseil a accepté la vente, demandée par un acquéreur, du lot n°6 (761 m<sup>2</sup> à 15€ le m<sup>2</sup> TTC). Délibération à faire.
  
- Prix des repas de la cantine scolaire : la maison de retraite applique la loi EGALIM et augmente donc son prix de 3,90 à 4,05€ pour la commune. Sur la proposition de l'association de St-Georges, nous validons une hausse de prix de 0,20€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les familles, soit 3,60€.
  
- Fourniture du repas de midi à nos employées municipales hors vacances scolaires : par an, 2 fois 144 repas à 4,05€ soit 1166,40€ : validé par 5 voix pour et 6 abstentions.
  
- Fête de Noël des enfants et marché de Noël le 16 décembre, à Dampierre cette année. Une invitation sera distribuée à tous les habitants. La route de Nohant sera barrée de 13h à 21h.
  
- Programme de réfection des routes communales par la CdC pour 2023 : fin du lotissement des Vignes, la rue Froide derrière la mairie jusqu'au portail, et la route de la Gardonnerie depuis le carrefour sur 203 mètres : validé.
  
- Signalétique sur les routes communales : achat d'un panneau intersection pour le carrefour de la route du Bois d'Olivet et de Massay, et panneaux « *sens interdit sauf riverains* » pour le chemin des Varennes.
  
- Eclairage public : le lampadaire en bout du chemin des Varennes sera installé en novembre. La CdC propose l'extinction des éclairages de nos routes communales de 23h à 5h30 : vu le peu de routes communales, nous ne donnons pas suite.
  
- Motion de soutien à l'hôpital de Vierzon : nous la soutenons.
  
- Délégation de services de la CdC à la commune pour l'entretien de la voirie communale : nous attendons la décision de la CdC.

- Prise de compétence SPANC pour toutes les communes de la CdC : fait pour Dampierre (lavoir).
- Approbation du rapport de la CLECT pour les transferts de charges aux communes de la CdC : approuvé.
- Recensement de la population en 2023 : il se fera du 19 janvier au 18 février, par notre secrétaire de mairie. L'essentiel se fera par internet.
- Fibre optique à la Mornetterie, Tronçais et la Gauchère : après insistance de la mairie, l'installation est avancée de 2025 à 2023.
- Projet de parc éolien de la Vergère : 4 éoliennes réparties sur 4 communes. Les études sont terminées. Une permanence pour le public se tiendra du 21 au 25 novembre. Construction en 2027-2028. Projet approuvé par le Conseil à condition que Vensolair participe à un projet énergétique de la commune. Validé par 10 pour et 1 abstention.
- Désignation d'un correspondant « *incendie et secours* », en liaison avec les pompiers : ce sera Mr Fabien Le Jossec, conseiller municipal.
- Décision modificative : une correction de ...0,01€ doit être faite : validé.
- Illuminations de Noël : un premier devis de 4672€. Attente d'un autre devis.
- Publication des délibérations pour affichage papier : validé.
- Contrôle annuel des installations électriques : SOCOTEC interviendra le 16 novembre au matin.
- Demande de certains parents d'ouvrir la garderie dès 7 heures le matin : impossible pour l'employée communale. Les parents concernés voient pour laisser leurs enfants à la garderie de St-Georges qui ouvre à 7 heures, et leur faire prendre le car pour rejoindre Dampierre.